

AIDE À L'ORIENTATION DANS LES FONDS

Vous ne trouvez pas le document que vous recherchez aux Archives de Paris ? Ce tableau classé par thème vous propose d'autres sources à étudier dans les fonds conservés par les Archives de Paris ou par d'autres services. Il est régulièrement mis à jour en fonction des demandes reçues.

Aucune réponse ne sera apportée à des sollicitations concernant des documents non conservés par les Archives de Paris.

Nous vous invitons également à consulter [nos fiches d'aide à la recherche](#)

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
GÉNÉALOGIE/BIOGRAPHIE		
Acte d'état-civil	Voir colonne <i>Observations</i>	Naissances à partir de 1913 ; mariages à partir de 1941 ; décès à partir de 1987 : Contactez la mairie d'arrondissement Pour une approche complète des actes d'état-civil parisiens, consultez la fiche récapitulative qui précise notamment les modalités d'accès à l'état-civil reconstitué (XVI ^e siècle-1859), suite aux incendies de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice en 1871, lors de la Commune de Paris.
Document annexe à l'état civil, dont les publications des bans	En fonction de la date et de l'arrondissement	Conservation très lacunaire aux Archives de Paris. Consultez l'instrument de recherche en ligne Les pièces annexes doivent être transmises au greffe du tribunal de grande instance tous les ans. Elles ne sont donc pas conservées en mairie (sauf dérogation du procureur de la République). Elles y sont conservées pendant 50 ans, conformément à l'instruction interministérielle en date du 30 juin 2009 ((instruction conjointe du ministre de la Justice et des Libertés et du ministre de la Culture et de la Communication NOR JUSB0915199C et DAF/DPACI/RES/2009/015 en date du 30 juin 2009).

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Acte paroissial établi avant 1910	En fonction du type d'acte, de la date et de la paroisse	<p>Consulter l'instrument de recherche du dépôt de l'Archevêché, cote D6J.</p> <p>Si l'acte fait défaut : contacter la paroisse (voir l'introduction, cote D6J).</p> <p>À partir de 1910, contacter le service des archives de catholicité de Paris (baptêmes, mariages) https://www.paris.catholique.fr/-archives-de-catholicite-.html.</p>
Registre des cimetières	<i>Voir colonne Observations</i>	<p>Toujours conservés par le service central des cimetières 71 rue des Rondeaux 75020 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> • Leur numérisation est en cours, pour une mise en ligne via notre site (pas de date de livraison, mais consulter périodiquement notre site). • Consulter aussi le fonds du service des pompes funèbres (2484W, transports de corps mentionnant le cimetière de destination).
Document concernant des personnes nées ou vivant en Algérie (certificat de nationalité, dossier de naturalisation, extrait de casier judiciaire, transcription d'acte d'état-civil, état signalétique et des services militaires)	<p>jusqu'en 1962 (avant l'indépendance)</p> <p>après 1962</p>	<p>Voir tableau récapitulatif <i>infra</i>.</p> <p>Contactez les administrations algériennes.</p>
Document nécessaire à l'obtention de la nationalité française	Quelle que soit la date	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'un certificat de nationalité : les personnes domiciliées à Paris s'adresseront au pôle de la nationalité française de Paris. Si vous n'habitez pas à Paris, contacter le tribunal d'instance de votre domicile.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		<ul style="list-style-type: none"> • Consultation d'un dossier de naturalisation : les Archives nationales conservent les dossiers jusqu'en 1999. Le demandeur pourra préalablement rechercher la date et le numéro du décret de naturalisation dans la publication intitulée <i>Preuves de la nationalité</i>, disponible en accès libre en salle de lecture des Archives de Paris mais également aux Archives nationales. <p>Pour plus d'informations, consulter les fiches d'aide à la recherche suivantes, disponibles aux Archives nationales :</p> <p>Comment obtenir la nationalité française ? Documents relatifs à la nationalité et à la naturalisation conservés par les Archives nationales.</p>
Déclaration de succession	À partir de 1978	Services fiscaux : http://www2.impots.gouv.fr/liste_pole_enr/index.htm > sie.paris-3e@dgfip.finances.gouv.fr
Acte notarié	Actes de plus de 75 ans (borne chronologique variable selon les études)	Archives nationales (Minutier central des notaires parisiens, site de Paris). Cliquez sur les liens : <ul style="list-style-type: none"> • Moteur de recherche (via la salle des inventaires virtuelle) • Fiches d'aide à la recherche
	Actes de moins de 75 ans (borne chronologique variable selon les études)	Utilisez le moteur de recherche de filiation des études (chambre des notaires parisiens) pour trouver puis contacter le notaire qui conserve toujours les documents (cliquez sur le lien)

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
SCOLARITE		
Preuve de scolarité	Voir colonne <i>Observations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire et secondaire : documents classés par établissement. Consulter l'index et les instruments de recherche en ligne. Pour les années récentes (non encore versées), contacter l'établissement. • Enseignement supérieur : voir les Archives nationales et/ou contacter l'établissement. • Secteur privé : contacter l'établissement.
CARRIERE PROFESSIONNELLE		
Dossier de carrière, justificatif d'activité professionnelle	Voir colonne <i>Observations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur public : les Archives de Paris conservent pour l'essentiel les dossiers de carrière des personnels relevant des administrations communale et préfectorale (agents municipaux, instituteurs) = > Consulter les instruments de recherche en ligne. • Secteur privé : contacter le service ressources humaines de l'entreprise et/ou les Archives nationales du monde du travail. • Bulletin de salaire : il est de la responsabilité du professionnel rémunéré de conserver ses bulletins sans limite de durée. Ils ne sont pas conservés à titre historique.
AFFAIRES MILITAIRES		
État signalétique et des services ou registre matricule	À partir de 1941	Centre des archives du personnel militaire Caserne Bernadotte-64023 PAU Cedex – Tél. : 05 59 40 46 92-Fax : 05 59 40 45 53.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Dossiers du personnel militaire	Voir colonne <i>Observations</i>	Centre des archives du personnel militaire Caserne Bernadotte-64023 PAU Cedex – Tél. : 05 59 40 46 92-Fax : 05 59 40 45 53.
Dossier d'officier militaire		Service historique de la Défense
Décoration militaires, journaux des marches	Voir colonne <i>Observations</i>	Service historique de la Défense
DISTINCTIONS HONORIFIQUES		
Dossier de titulaire de la Légion d'Honneur	Voir colonne <i>Observations</i>	Archives nationales => Base de données LEONORE Archives nationales : fiche d'aide à la recherche
FISCALITÉ, ENREGISTREMENT		
Transcription hypothécaire	À partir de 1900	<p>1^{ère} conservation des hypothèques – compétente pour Paris intramuros (correspond aux 12 arrondissements anciens) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • entre 1901 et 1955, s'adresser au Service de publicité foncière (ex-conservation des hypothèques) d'Auxerre, bureau 1, 8 rue des Moreaux, BP 29, 89010 Auxerre Cedex. spf.auxerre1@dgfip.finances.gouv.fr. • à partir de 1956, s'adresser au Service de publicité foncière (ex-conservation des hypothèques) de Paris, 16 rue Paganini, 75972 Paris Cedex 20 spf.paris1@dgfip.finances.gouv.fr. <p>Pour accéder aux formalités hypothécaires des communes annexées en 1860, vous trouverez les</p>

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		modalités et services compétents dans l'instrument de recherche en ligne p.6
Impôt sur le revenu ou foncier, patente, taxe...	Voir colonne <i>Observations</i>	Les déclarations d'impôts ne sont pas versées aux Archives de Paris. Un échantillon des rôles fiscaux est consultable (1960-1990), cf. section archives fiscales (contributions directes) de l'état des fonds des AdP.
Acte sous seing privé	Voir colonne <i>Observations</i>	En accord avec la direction des Archives de France, la direction nationale des interventions domaniales (service versant) a été autorisée le 9 août 2005 à éliminer réglementairement les actes sous seing privés enregistrés lors des années 1921 à 1937, 1948 à 1959 et 1961 à 1969.
HÔPITAUX		
Archives des hôpitaux parisiens	Voir colonne <i>Observations</i>	Les Archives de Paris ne conservent que les archives des hôpitaux psychiatriques Sainte-Anne et Maison Blanche (consultez les inventaires en ligne). Pour les autres structures, essentiellement publiques, le lecteur sollicitera en priorité le service des archives de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) .

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
JUSTICE		
<i>Avant 1871 : importantes lacunes en raison de l'incendie du Palais de justice en mai 1871 (consulter les instruments de recherche en ligne) Les documents issus des juridictions d'Ancien Régime sont à rechercher aux Archives nationales</i>		
Extrait du casier judiciaire national	Quelle que soit la date	Adresse postale : Casier judiciaire national 44317 Nantes cedex 3. Télé service : https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Jugement de divorce	À partir de 1985	Tribunal de grande instance de Paris (TGI) – Service des minutes civiles, 1 Parvis du Tribunal de Paris, 75859 PARIS CEDEX 17.
Ordonnance de non conciliation	Voir colonne <i>Observations</i>	Les documents conservés aux ADP commencent en 1933. Après 1979, contacter la Cour d'appel de Paris .
Jugement correctionnel de première instance	À partir de 1985	Contacter le Tribunal de Paris (chambres correctionnelles) .
Arrêt de la Cour d'assises	À partir de 1977	Contacter la Cour d'appel de Paris .
Certificat de non recours en appel	Quelle que soit la date	Les Archives de Paris ne conservent pas ce type de document. Cependant, le tampon APPEL est susceptible de figurer sur les copies de jugements de première instance délivrés par les Archives de Paris et le jugement en appel peut faire l'objet d'une recherche. Si l'utilisateur a nécessairement besoin d'un certificat de non recours, il s'adressera tribunal de grande instance de Paris .
Arrêt de la Cour d'appel (civil et correctionnel)	À partir de 1977	Contacter la Cour d'appel de Paris .
Décision du tribunal administratif	À partir de 2012	Contacter le tribunal administratif de Paris .

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Décision du tribunal pour enfants	À partir de 1977	Contacter le tribunal pour enfants de Paris .
Audience des criées : jugement et cahier des charges	Voir colonne <i>observations</i>	Les jugements les plus anciens remontent à 1923 : consulter les inventaires en ligne . À partir de 1953 , contacter le tribunal de Paris .
Dossier de mort suspecte ou classée sans suite	À partir de 1970	Contacter le tribunal de Paris .
Décision des juridictions sociales	Voir colonne <i>Observations</i>	<p>Les Archives de Paris conservent les décisions de la Commission régionale technique d'invalidité et d'incapacité permanente et des commissions régionales du contentieux technique (circa 1964-1988, consulter l'état des fonds). Les décisions des tribunaux des affaires de sécurité sociale ont été versées aux Archives de Paris pour la période 1947 à 2007. Elles ne sont pour l'instant pas communicables car en cours de traitement.</p> <p><i>NB : À compter du 1^{er} janvier 2019, le contentieux social, réparti actuellement entre les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et les commissions départementales d'aide sociale (CDAS), sera transféré aux pôles sociaux tribunaux de grande instance.</i></p>
Dossier de la Cour de justice de la Seine (Seconde Guerre mondiale)	Quelle que soit la date	<p>Fonds conservé aux Archives nationales, sous-série Z⁶.</p> <p><i>Les Archives de Paris ne conservent que la correspondance entre le secrétariat pénal de la Cour d'appel et la Cour de justice, versement coté 1808W (instrument de recherche uniquement consultable en salle de lecture).</i></p> <p><i>Également, dans le fonds du Parquet général de la Cour d'appel figurent quelques dossiers d'échanges avec la Cour de Justice (versement 1320W, à solliciter en salle de lecture pour plus de détails)</i></p>
Dossier de juridiction militaire	Voir colonne <i>Observations</i>	Service historique de la Défense .

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Dossier de pupille de la Nation	Quelle que soit la date	Non conservé pour Paris. <i>NB : les Archives de Paris conservent les jugements d'adoption par la Nation à partir de 1918.</i>
Document provenant d'établissements pénitentiaires		<p>Consulter l'état des fonds des AdP</p> <p><i>Sources complémentaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3192W : registres d'écrous concernant les mineurs - Maison d'éducation surveillée des Tourelles. • Plusieurs fonds d'établissements pénitentiaires sont conservés aux Archives de la Préfecture de police (circa XVI^e-XIX^e siècles, se renseigner). • Pour les archives de la prison de Fresnes et celles de la maison spéciale de Vincennes, voir aux Archives du Val-de-Marne. • Pour les archives de la prison de Nanterre, voir aux Archives des Hauts-de-Seine. <p>Pour les prisons militaires : prison du Cherche-midi, quelques éléments dans le fonds DY2 et Service historique de la Défense.</p>
ANCIEN RÉGIME ET PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ; COMMUNE DE PARIS DE 1871		
Archives historiques	Voir colonne Observations	La majorité des documents relatifs à ces périodes sont conservés aux Archives nationales . On se reportera à l'état des fonds , section <i>administration départementale et régionale</i> et section <i>administration communale</i> .
Plans anciens	Voir colonne Observations	La majorité des documents relatifs à ces périodes est conservée aux Archives nationales, centre de topographie parisienne .

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
URBANISME, CADASTRE, FONCIER, ARCHITECTURE, MONUMENTS HISTORIQUES		
Déclaration de travaux, puis déclaration préalable de travaux	En fonction de la date	<p>Moins de 5 ans : pôle accueil et service à l'utilisateur (PASU) de la direction de l'urbanisme - 6, promenade Claude Lévi-Strauss - 75013 Paris.</p> <p>Plus de 5 ans : destruction réglementaire par la direction de l'urbanisme, pas de versement aux Archives de Paris.</p>
Permis de construire	<p>- Refusé, classé sans suite</p> <p>- Ayant reçu avis conforme à partir du 1^{er} janvier 2005</p>	Pôle accueil et service à l'utilisateur (PASU) de la direction de l'urbanisme, 6, promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris.
Permis de démolir	Voir colonne observations	Les permis de démolir font l'objet d'un échantillonnage. Utiliser le moteur de recherches topographiques .
Fiche de révision foncière 1970	1970	<ul style="list-style-type: none"> • Ces fiches sont toujours détenues par les services fiscaux. Contacter le Service de publicité Centre des finances publiques 75020 PARIS. • cdif.paris2@dgfip.finances.gouv.fr <p>Le demandeur pourra prouver la destination d'un local grâce à des sources connexes conservées aux Archives de Paris (permis de construire, calepins des propriétés bâties).</p> <p>En matière de changement d'usage subordonné à compensation (en application des articles L.631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation), le bureau de la protection des locaux d'habitation de la Ville de Paris (BPLH) met à disposition une cartographie des changements, avec possibilité de télécharger une attestation récapitulative (à compter du 1^{er} janvier 1970 jusqu'au 10 juin 2005), en fonction de l'adresse et de la parcelle cadastrale. Cette application est accessible à tous (« consultation des changements d'usage avec compensation ») en cliquant ici.</p>

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Matrice cadastrale	En fonction du lieu et de la date	<p>Créé en 1807, le cadastre parcellaire est le principal outil utilisé par l'État pour déterminer les limites, la superficie, la nature, la valeur et les propriétaires successifs de toutes les propriétés bâties et non bâties.</p> <p>Mais à Paris, l'ampleur de la tâche et l'évolution rapide du tissu urbain, n'ont pas permis d'élaborer un cadastre équivalent à ce qui a été produit ailleurs en France. Il faut attendre 1974, pour que soit mis en place un véritable cadastre parisien.</p> <p>Seules les communes périphériques annexées en 1860 ont été couvertes par une documentation cadastrale complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans cadastraux parcellaires (1808-1850) ; - états de section et matrices (1810-1901) ; <p>Néanmoins, d'autres outils ont été mis en place pour Paris intra-muros, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plans cadastral par îlot, dit Vasserot (1810-1850), - calepins des propriétés bâties (1852-1987), - tableaux indicatifs des propriétés foncières (1858).
Dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)	Quelle que soit la date	<p>Préfecture de Police, direction des transports et de la protection du public, bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires, Pôle installations classées pour la protection de l'environnement, 1, rue de Lutèce, 75004 Paris.</p> <p>https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Professionnel/Activites-reglementees-et-police-administrative/Installations-classees.</p>
Archives d'architectes	En fonction de l'architecte	<p>Centre des Archives d'architecture du XX^e siècle : https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/le-centre-darchives-darchitecture-du-xxe-siecle</p> <p>Base des données des instruments de recherche informatisés du centre (ARCHIWEBTURE) : https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/.</p> <p>Pour connaître les quelques fonds privés conservés par les Archives de Paris, voir le tableau <i>infra</i>.</p>
Dossier des immeubles inscrits ou classés aux monuments historiques (MH)	En fonction de l'adresse	<p>Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/.</p>

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
GESTION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES/POLICE		
Document concernant l'entrée et le contrôle des étrangers	Quelle que soit la date	Archives de la préfecture de Police (service de la mémoire et des affaires culturelles) https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Les-archives-de-la-prefecture-de-police .
Document concernant des affaires de police (dont police des mœurs)	Quelle que soit la date	Archives de la préfecture de Police (Service de la mémoire et des affaires culturelles) https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Les-archives-de-la-prefecture-de-police .
SOCIÉTÉS, COMMERCE, ASSOCIATIONS		
Statut d'association	En fonction de l'association recherchée	Préfecture de police - Sous-direction des services administratifs du Cabinet - Bureau des associations, 12 quai de Gèvres, 75004 Paris. <i>Attention certains fonds d'associations avec mission de service public peuvent être conservés aux Archives de Paris.</i>

Documents concernant des personnes nées ou vivant en Algérie jusqu'en 1962 (avant l'indépendance)

Type de document	Adresser la demande à :
Registre matricule (militaire) jusqu'à la classe 1921	http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/regmatmil/
Registre matricule (militaire) après 1921	Archives nationales d'outre-Mer 29 chemin du Moulin de Testa 13090 Aix-en-Provence
Transcription d'acte d'état civil	Ministère des affaires étrangères Service central de l'état-civil 11, rue de la maison blanche 44941 NANTES CEDEX 09 https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali
Dossier de naturalisation	Archives nationales 59 rue Guynemer 93383 Pierrefitte-sur-Seine
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 44317 Nantes cedex 3 Téléservice : https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20
Demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité française Pour les personnes résidant en France	Préfectures (du lieu de résidence) https://annuaire.service-public.fr/
Demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité française Pour les personnes résidant à l'étranger	Consulats http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm .

Type de document	Adresser la demande à :
Délivrance de certificats de nationalité	Tribunaux d'instance (du lieu de résidence) http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm .
Contentieux/Litige au sujet d'une demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité français	Ministère de la Justice, direction des affaires civiles et du sceau, bureau de la nationalité, 13 place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01 ET Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) 12 rue Francis Le Carval 44404 Rezé Cedex http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm

Fonds privés d'architectes conservés aux Archives de Paris

Cote	Intitulé et dates extrêmes
D77Z 1 à 62	Collection Gatier, rénovation du quartier des jardins de Saint-Paul, 1953-1987.
D15J 1 à 12	Papier Becmeur, architecte, dossiers de constructions, 1947-1970.
D20J 1 à 13	Fonds Besnard Bernadac, architecte : dossiers de participation à la construction des villes nouvelles, 1965-1996.
D18J 1 à 5	Papier de Pierre Barrère, architecte : dossiers de travaux, 1942-1960.
Sous-séries D1J et AZ (cf. Instruments de recherche en ligne ou en salle de lecture, section <i>archives privées</i>)	Quelques pièces isolées